

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -02 - 13

Séance du 27 février 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO,
Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN,
OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**CREATION
D'UN POLE JEUNESSE**

**PROJET
D'ACQUISITION**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO
(procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN),

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur GUEGUEN, Secrétaire de
séance.

La Commune souhaite développer une politique jeunesse de proximité et associer sur un même site - le pôle jeunesse - un ensemble d'utilisateurs qui agissent en direction de la jeunesse du territoire et qui doivent trouver des complémentarités à vivre leur projet sur un même lieu.

La situation centrale du futur pôle jeunesse garantira son accessibilité. Il sera positionné au cœur de ville, à l'entrée du quartier de la Miolane, opération exemplaire de mixité sociale.

La Commune souhaite promouvoir un partenariat avec les acteurs du territoire et positionner la politique Jeunesse dans le cadre d'une approche transversale et multisectorielle (animation, prévention, citoyenneté, insertion, information jeunesse, accès à la culture aux loisirs et au sport...) mobilisant une complémentarité de compétences.

La démarche est construite dans un esprit de collaboration avec les équipes de prévention spécialisée compétentes sur le Territoire Sud Sainte Baume, les services du Département et de la CAF, en lien également avec les établissements du secondaire (deux collèges) et les lycées.

Elle veillera à permettre la rencontre des différents publics jeunes de la ville en contribuant à agir sur la capacité d'autonomie des jeunes.

A cet égard, la Commune est attachée au fait qu'elle ne se limite pas à offrir des prestations et des activités mais qu'elle opère également une approche de qualité en matière d'écoute et de soutien aux initiatives des jeunes.

Objectifs :

1. S'adresser à la jeunesse 11/12-16/17 ans dans toute sa diversité.
2. Veiller à la sécurité physique et affective des jeunes.
3. Constituer un partenariat capable de répondre aux besoins des jeunes dans différents domaines (insertion, transports, logement, culture, sport, santé, ...).
4. Favoriser l'autonomie, la créativité, la prise d'initiative
5. Aider les jeunes à devenir citoyens et éco citoyens.
6. Intervenir auprès des jeunes en difficulté.
7. Rendre active une démarche locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
8. Créer une passerelle entre le tissu local existant et les jeunes.
9. Renforcer la transversalité des services pour servir la jeunesse.
10. Assurer la mise en place des méthodes d'évaluation qui permettront le suivi et les adaptations nécessaires.

Ce dispositif permettra d'offrir une large palette d'activités et de services en direction d'un public jeune caractérisé par des attentes multiples : besoins de loisirs, de culture, d'accompagnement, d'information et de socialisation des jeunes sur le territoire.

I. ENJEUX ET OBJECTIFS

Réunir les jeunes du territoire, mobiliser leur énergie, les ouvrir à des activités culturelles, éducatives, sportives ou de détente, tels sont les objectifs du pôle Jeunesse.

Accompagner les jeunes dans les diverses facettes de leur existence. L'écoute d'animateurs, les activités variées mises en place, les conseils personnalisés sont autant d'actions qui peuvent aider les jeunes à profiter pleinement de leur vie et à se projeter dans l'avenir.

Le Pôle Ado doit rendre visible l'ensemble des actions proposées en faveur de la jeunesse, et être identifié comme tel par les jeunes et leurs familles.

Le pôle Jeunesse a vocation à être structuré autour de trois axes :

❖ L'animation

Une programmation d'animation avec un système d'activités encadrées.
Mais aussi un accueil libre basé sur l'autonomie et un fonctionnement libre.

Objectifs :

- Développer l'autonomie
- Favoriser la créativité
- Valoriser la prise d'initiative du jeune

❖ L'information et l'accompagnement socio-éducatif

- Information jeunesse, accompagnement socio-éducatif (aide à l'organisation et à l'accomplissement de démarches), Ecoute et orientation

❖ La médiation sociale.

- Mettre des personnes en relation avec les interlocuteurs compétents et maintenir ou recréer les liens avec les familles et l'environnement familial
- Point écoute/point santé jeune
- Espaces dédiés aux associations qui interviennent auprès des jeunes.

II. LE POLE JEUNESSE : SITUATION ET FONCTIONNEMENT

❖ Le lieu :

Pour accueillir ce projet, la Commune a identifié un tènement immobilier tout à fait adapté tant par sa situation que par sa composition, aux usages du futur pôle jeunesse.

Il s'agit d'une grande et ancienne bâtisse provençale de caractère et son jardin que la Commune entend acquérir et réhabiliter en alliant le caractère chaleureux (type maison de famille) et fonctionnel. Elle offre également un extérieur permettant de déployer un large panel d'activités (plein-air, jardin potager...).

❖ Une situation centrale : A l'entrée du nouveau quartier de la Miolane, à proximité du cœur de ville, des établissements scolaires et des équipements sportifs, le futur pôle jeunesse est facilement accessible

Il est rappelé qu'afin de répondre aux besoins de la population, la Commune de Saint-Cyr a identifié le développement d'opérations d'habitat mixte dans le quartier nouveau de la Miolane, quartier que la Commune a souhaité exemplaire.

Cette opération comprend la réalisation de plus de 500 logements dont 50% de logements locatifs sociaux (collectifs et individuels), 66 logements en accession sociale ainsi qu'une quarantaine de logements intermédiaires.

Elle a préalablement consisté à aménager le quartier de la Miolane, alors insuffisamment équipé, tant en termes de voirie que de réseaux divers pour répondre aux besoins des futurs habitants.

Ces aménagements sont aujourd'hui achevés, et le quartier accueille progressivement ses nouveaux habitants, dans le respect du principe de mixité sociale.

Dans ce cadre, la Commune a veillé à y associer et développer les équipements structurants indispensables à la bonne intégration du quartier, au bien-être des habitants et favorables au développement du lien social (équipements scolaires, sportifs, de détente et activités de plein-air...) à destination des enfants, jeunes et des adultes.

❖ Fonctionnement

Le public accueilli a vocation à comprendre tout jeune de 11/12 à 16/17 ans, notamment ceux fréquentant les deux établissements secondaires présents sur la Commune, ainsi que les lycéens. Une adhésion simple permettra de participer aux activités proposées.

Il est envisagé d'assurer un accueil en semaine après les cours (accueil en accès libre), les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires.

Une équipe d'animation formée sera dédiée au fonctionnement et à l'animation de la structure.

III. PROJET D'ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER 321 CHEMIN DU SAUVET

Les propriétaires actuels du futur équipement, avec qui la Commune est en discussion depuis plusieurs mois, ont fait part de leur accord pour céder la bâtisse située 321 chemin du Sauvet et le terrain qui la jouxte, au prix de 650 000 €.

L'occupante actuelle d'un appartement de type T3 au sein de la bâtisse sera relogée par la Commune et la partie du foncier non concerné par le projet communal restant libre de toute construction accueillera une opération qualitative de mixité sociale, qui devra faire l'objet d'un permis de construire devenu définitif.

Sous ces conditions, la Commune et le propriétaire, représenté par Madame Sophie de Feraudy, dûment habilitées à cette fin, sont d'accord pour signer une promesse de vente. La vente définitive pourrait ensuite intervenir avant la fin de l'année. Les études de maîtrise d'ouvrage seront engagées dans l'intervalle afin de garantir l'avancement du projet.

Il est précisé que les services de France Domaine ont été consultés pour avis.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Approuver l'exposé qui précède ;
2. Approuver le principe d'une promesse de vente à intervenir en vue de l'acquisition d'une bâtisse et du terrain la jouxtant, situés 321 chemin du Sauvet à Saint-Cyr-sur-Mer, au prix de 650 000 €, auxquels il conviendra d'ajouter les frais de notaire ;
3. Autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout acte concourant à la réalisation du projet ci-dessus exposé.

Le Conseil Municipal, par :

28 Voix POUR

4 ABSTENTIONS

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOUILLARD)

Approuve l'exposé qui précède,

Approuve le principe d'une promesse de vente à intervenir en vue de l'acquisition d'une bâtisse et du terrain la jouxtant, situés 321 chemin du Sauvet à Saint-Cyr-sur-Mer, au prix de 650 000 €, auxquels il conviendra d'ajouter les frais de notaire ;

Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout acte concourant à la réalisation du projet ci-dessus exposé.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY